



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 28 octobre 2022 – 19 heures
Convocation du 21 octobre 2022
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 04/11/2022
Reçu en préfecture le 04/11/2022
Publié le 
ID : 059-215904897-20221104-202211045-DE

Membres en exercice : 26
Présents : 21
Absents Excusés Représentés : 5
Absents excusés : /
Absents : /

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

M. Mmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLET – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Maryline MARLIERE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ – Aurélie PETIT – Angélique DHINNIN .

Étaient absents excusés représentés : Mmes Mrs David MORTREUX représenté par Angélique DHINNIN – Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Marie-Louise LEMAIRE représentée par Pascaline VITELLARO – Clémence BARBIER représentée par Geneviève LECLERCQ – Gaëtan GRARD représenté par Salvatore BELLU.

Étaient absents : /

Étaient absents : /

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

2022-10-18 - Recours à l'apprentissage.

Afin de permettre à deux étudiants de bénéficier d'une formation en alternance validé par un diplôme et d'apprendre un métier tout en bénéficiant d'un contrat de travail et d'une rémunération, M. le Maire propose au Conseil Municipal de décider le recours à l'apprentissage et de conclure :

- à compter du 1^{er} septembre 2022
 - o un contrat d'apprentissage avec un étudiant inscrit au centre de formation agricole public des Hauts-de-France, site de Douai, en vue de la préparation d'un CAP agricole jardinier paysagiste. La durée de cette formation est de 24 mois et s'achèvera le 31 août 2024. L'avis du CTPI a été demandé.
- à compter du 08 septembre 2022
 - o Un contrat d'apprentissage avec une étudiante inscrite au CREPS Wattignies Hauts-de-France en vue de la préparation d'un BPJEPS Loisirs tout public. La durée de cette formation est de 22 mois et s'achèvera le 25 juin 2024. L'avis du CTPI a été demandé.
- de l'autoriser à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces décisions.

Adopté à l'unanimité.

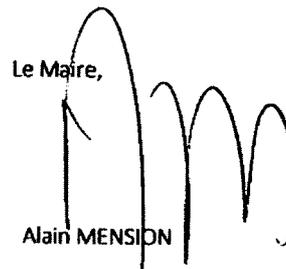
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,



Karine SKOTAREK

Le Maire,



Alain MENSION



Envoyé en préfecture le 04 novembre 2022
Reçu en préfecture le 04 novembre 2022
Identifiant de transmission : 059-215904897-20221104-202211045 DE
Publié sur le site Internet le 04 novembre 2022